



## Réquisitions du procureur non mentionnées dans un arrêt

Par **palla**, le **08/09/2020** à **17:45**

BonjourrrrrL'arrêt attaqué de la cour d'appel enonce:rrrrAprès avoir entendu le rapporteur M.....rrrrAprès avoir entendu les demandes du procureur général sans les écrire.( quelles ont été ces demandes)rrrr.....rrrrDecide:rrrr.....rrrrLes requisitions du procureur ne sont pas mentionnées (relaxe,ou condamnation ou autre...)rrrrCet arrêt doit-il être cassé par la cour de cassation.rrrrLes requisitions du procureur doivent elles être obligatoirement mentionnées (écrites dans l'arrêt)rrrrMes remerciements

Par **Tisuisse**, le **08/09/2020** à **18:20**

Bonjour,rrrrA ce niveau de juridiction l'avocat étant obligatoire, posez la question à votre avocat.